

Lubrizonl : "Etat habituel de la qualité de l'air", vos réactions et les informations détaillées de la préfecture

Par Sylvie Callier

5-6 minutes

Est-ce à dire que la pollution ferait partie de l'ADN de la ville de Rouen ? se demandent les habitants après la phrase de Pierre-André Durand, préfet de Seine-Maritime.

Des spécialistes de la communication s'exprimant sur une chaîne d'information continue samedi soir y voient un "manque d'empathie" face au choc éprouvé par les habitants.

Les commentaires sur les réseaux sociaux sont vifs. Le déclenchement des sirènes d'alerte [5 heures après les explosions et l'incendie](#), point de départ de l'information aux populations a étonné.

(Ils parlent comme en 85 avec le nuage de Tchernobyl

© Facebook /Page France 3

© Facebook /Page France 3

© Facebook/France 3 Normandie

© Facebook/France 3 Normandie

Le communiqué détaillé sur les analyses

La [préfecture de Seine-Maritime](#) a publié à 23 heures (samedi 28 septembre) les informations sur les dernières analyses. (extraits). Elle donne le [détail des lieux](#) où ont été faits les prélèvements.

D'autres résultats seront communiqués en début de semaine, notamment pour l'amiante qui s'est dégagée de la destruction d'une grande toiture.

La méthode

"Il s'agit de prélèvements d'air (canisters, qui sont des réservoirs qui aspirent l'air ambiant), de mesures en direct de la qualité de l'air (moyen mobile ATMO Normandie), de prélèvements de suie via des lingettes et de collecteurs de retombées atmosphériques."

"Les pompiers ont prélevé des gaz sur le site Lubrizol et autour de celui-ci le 26/09/19 pendant l'incendie. Ces gaz ont été analysés. Les résultats sur les composés organiques volatils sont tous inférieurs au seuil de quantification (quantité trop faible pour être mesurée) et font apparaître un état habituel de la qualité de l'air sur le plan sanitaire à l'exception de la mesure effectuée sur le site de Lubrizol pour ce qui concerne le benzène."

Les suies retombées

"Les prélèvements réalisés notamment sur les voiries et sur des sites extérieurs mettent en évidence des teneurs en métaux pouvant être plus élevées, dans certains secteurs en proximité du site ou sous les vents. "

L'amiante

"Il est confirmé la présence d'amiante dans la toiture des bâtiments qui ont brûlé. Il s'agit d'un sujet identifié qui est suivi tant pour la protection des travailleurs et sapeurs-pompiers que des riverains. Un programme de mesures de fibres dans l'air a été engagé dans le site et dans un rayon de 300 mètres.

Des premiers résultats seront disponibles à compter de mardi. Des analyses complémentaires seront également menées au-delà des 300 mètres. Le retour d'expérience sur ce genre de sinistre, notamment récemment au sein de l'entreprise SAIPOL, montre que le risque de dispersion de fibre est limité par l'effondrement rapide de la toiture."

Le coût de ces analyses

L'exploitant se verra imposer l'intégralité des coûts de prélèvements et d'analyses.

Les consignes de prudence pour le nettoyage

"Rappel des consignes de nettoyage des suies

1 S'agissant du nettoyage du logement : en cas de présence de suie dans l'habitation et de ses abords (balcon), il convient d'éviter tout contact cutané et avec les muqueuses,
- Nettoyer uniquement à l'eau en portant des gants de ménage, sans utiliser de nettoyeur haute pression pouvant mettre en

suspension les particules,

- En cas de dépôts graisseux, pour les surfaces lisses et planes, il est recommandé d'utiliser :

du nettoyant vitres et de l'essuie tout, ou de l'eau avec du détergent et un linge propre. Changer l'eau et le linge souvent, en particulier après le nettoyage des parties extérieures des fenêtres et rebords, Eviter le balayage à sec,

Ne pas utiliser d'aspirateur, pouvant remettre en suspension des particules.

En cas d'encrassement des installations de ventilation, nettoyer les grilles d'entrée d'air à l'eau et changer les filtres ;

2. Recommandations en cas de contact avec les suies :

Bien se laver les mains, surtout chez les jeunes enfants et procéder régulièrement à un nettoyage des jouets et objets (ex. doudous) qui comporteraient des traces de suie et pouvant être portés à la bouche par les enfants ;

En cas de contact accidentel avec les suies, se laver immédiatement avec du savon ordinaire et si besoin se rincer les yeux avec du sérum physiologique ;

3. Recommandations sanitaires :

L'eau du robinet peut être consommée sans risque pour la santé en Seine-Maritime, y compris dans les secteurs qui ont été directement concernés par le panache de fumées. Il est rappelé que l'eau du robinet ne provient pas de captages en Seine. Par ailleurs, les ressources d'eau souterraines utilisées à des fins d'alimentation humaine vont faire l'objet d'une surveillance renforcée ;

Il est recommandé de ne pas consommer les fruits et légumes souillés par les suies (jardins familiaux) ; A l'inverse, s'agissant d'une pollution visible, les fruits et légumes non touchés peuvent être consommés, après avoir été lavés comme d'ordinaire ;

Ne pas nourrir les animaux destinés à une auto-consommation avec des aliments souillés par les suies ;

L'eau de pluie recueillie depuis le jeudi 26 septembre 2019 ne doit pas être utilisée.

- [Rouen](#)
- [Seine-Maritime](#)
- [Lubrizol](#)
- [environnement](#)

- [pollution](#)
- [société](#)